



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Vody

Question au Gouvernement n° 703

Texte de la question

VODY

Mme la présidente . La parole est à M. Olivier Serva.

M. Olivier Serva . Quand vous conduisez sur les routes de Guadeloupe, vous avez trois fois plus de chances de mourir d'un accident...

M. Pierre Cordier . De risques plutôt que de chances !

M. Olivier Servade la circulation que nulle part ailleurs sur le territoire hexagonal. On compte déjà vingt et un morts pour 2025. Ainsi, il y a quelques jours, cinq jeunes sont décédés dans un terrible accident – paix à leur âme. Cette situation est un véritable drame.

L'une des causes est le Vody. Derrière les codes marketing d'un simple soda aux parfums tropicaux et aux couleurs flashy se cache un bien dangereux mélange de vodka, de caféine, de taurine et de sucre. Une canette de 25 centilitres de ce poison contient 22 degrés d'alcool, soit l'équivalent de quatre shots de vodka.

Ces derniers mois, l'engouement autour de cette boisson a franchi un nouveau cap chez les jeunes avec le « Vody challenge » : un concours, sur les réseaux sociaux, qui consiste à boire le plus de canettes en un temps record. Résultat : comas éthyliques, tachycardie, crises de panique, hallucinations ou épisodes épileptiques.

Je constate que, dans nos territoires ultramarins, il y a à boire et à manger pour nous empoisonner : après les produits de dégagement trop gras, trop sucrés et trop salés, voici le Vody du groupe Cody's Drinks, tout droit venu d'Allemagne et majoritairement expédié aux Antilles et en Afrique. D'ailleurs, un Guadeloupéen sur trois souffre de comorbidité – hypertension, diabète ou obésité. Cela ne peut plus durer !

Les autorités ivoiriennes ont, elles, interdit cette boisson dès 2023 alors que la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes françaises en est juste à se demander si l'étiquetage du produit est conforme. Monsieur le ministre, qu'attendez-vous pour interdire ce produit ?
(Applaudissements sur les bancs du groupe LIOT et sur quelques bancs des groupes SOC et Dem.)

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins.

M. Yannick Neuder, ministre chargé de la santé et de l'accès aux soins . Monsieur le député, nous connaissons votre engagement en faveur de la santé des jeunes. Je veux m'associer à vos pensées pour les victimes de ces accidents de la route qui, dans les outre-mer, particulièrement en Guadeloupe, et dans l'ensemble du territoire national, frappent notre jeunesse.

Le Vody, cette nouvelle boisson à base de vodka, de taurine et de caféine, cible notre jeunesse grâce à un marketing très agressif. Elle constitue un véritable fléau car elle a un impact sur la santé des jeunes, sur le plan aussi bien cardiovasculaire que neurologique.

Je pense comme vous qu'il faut agir vite. Nous allons lancer une campagne de prévention afin de sensibiliser notre jeunesse. La DGCCRF réfléchit à un dispositif en matière d'étiquetage car le taux d'alcool peut en effet atteindre 22 %.

Cependant il faut aller bien plus loin, agir sur tous les leviers possibles afin d'envisager l'interdiction de ces substances néfastes pour notre jeunesse, y compris en ayant recours à la réglementation européenne. Par ailleurs, je sais que la députée Karine Lebon a déposé une proposition de loi visant à interdire la promotion de l'alcool.

Nous devons faire preuve de la plus grande fermeté et appliquer une tolérance zéro envers le marketing lié à ces produits qui mettent en danger notre jeunesse en provoquant des conduites addictives et des accidents de la route. Je me tiens à votre disposition pour que nous travaillions ensemble à un renforcement de notre politique en la matière. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes EPR, Dem et LIOT. – M. Olivier Marleix applaudit également.)*

Données clés

Auteur : [M. Olivier Serva](#)

Circonscription : Guadeloupe (1^{re} circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 703

Rubrique : Alcools et boissons alcoolisées

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : Santé et accès aux soins

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mai 2025

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 mai 2025